

Image not found or type unknown



Recrutement fonction publique

Par **jim2000**, le **31/05/2015 à 22:29**

Bonjour,rnrnJ'ai été condamné en 2012 à 2 mois de prison avec sursis simple assorti de 4 mois de suspension de permis pour conduite sous l'emprise de stupéfiants. N'ayant pas commis de faute depuis et étant inséré dans une démarche d'insertion professionnelle, je voudrai savoir si cela pouvait me porter préjudice dans le cas de l'obtention d'un concours de la fonction publique (prof) passé récemment.rnrnEn vous remerciant.

Par **Tisuisse**, le **01/06/2015 à 06:09**

Bonjour,rnrnSi votre délit a été inscrit sur le volet 2 du casier judiciaire c'est non mais s'il figure sur le volet 3 ce sera oui.

Par **jim2000**, le **01/06/2015 à 07:38**

Bonjour, Tisuisse. Merci pour votre réponse. Excusez mon inquiétude, mais en êtes-vous sûr? Vu que mon b3 est vierge je pourrai être employable?